



## REGLEMENT INTERIEUR INTERNAT ASSOCIATION SCOLAIRE SAINT-REMY LYCEE ET ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

---

"Ne fais pas à autrui ce que tu n'aimerais pas qu'on te fasse !" règle d'or (universelle)

L'internat de l'Association Scolaire Saint-Rémy se fixe comme objectif de permettre à chaque jeune qui s'y inscrit, de se construire, avec bonheur (dans la continuité du projet éducatif).

Pour cela, l'internat doit permettre :

- ✓ le repos (bien dormir)
- ✓ le travail (bien étudier)
- ✓ et le tissage de relations fraternelles, voire amicales, essentielles à notre épanouissement.

❖ **Le repos**, s'il est bon, permettra une bonne étude. Cela est nécessaire sans être suffisant. Les horaires fixes qui garantissent à la fois le rythme et un temps suffisamment réparateur, le silence, l'activité physique (même douce) en plein air, une alimentation saine et équilibrée, tout cela contribue au bon repos.

❖ **Le travail personnel** doit passer avant la détente et les loisirs. La détente, comme son nom l'indique, vient après la tension... qui résulte de l'effort accompli pour mémoriser, pour comprendre, pour réfléchir, imaginer et inventer.

❖ **Les relations fraternelles.**

La vie à plusieurs ne doit pas être vécue ou envisagée comme un poids ou une contrainte qui entrave notre liberté et notre épanouissement personnel. Au contraire, comme dans une famille aimante, sans s'être choisi les uns les autres, chacun peut à la fois compter sur le soutien solidaire et bienveillant de ses camarades et apporter lui-même aux autres ce qui fait sa force et son talent.

La vie à plusieurs comporte certes quelques exigences mais elle apporte en retour, par la conjugaison fructueuse des richesses de chacun, une expérience bienheureuse et incomparable. L'internat est, de ce fait, un lieu privilégié pour tisser des relations fraternelles, voire amicales. Certaines durent la vie.

## HORAIRES

Les horaires s'appliquent à tous les internes. Les collégiens ont la possibilité de retourner chez eux le mercredi après-midi et de réintégrer le collège le jeudi matin.

JOURS	HEURES DE DEPART des chambres (Petit déjeuner)	HEURES DE DEPART de l'internat	ACCUEIL des internes
lundi			Entre 17H45 et 18h00
mardi, mercredi, jeudi	de 6h45 à 7h20	7h35	Entre 17H45 et 18h00
vendredi	de 6h45 à 7h20	7h35	

*Nota Bene : les portes du collège (d'entrée de l'internat) sont fermées dès 18h00.*

Les sorties non encadrées sont possibles, mais doivent être exceptionnelles et sont conditionnées à l'autorisation des représentants légaux et au bon comportement en internat y compris pour les étudiants.

## HORAIRES DES REPAS

**Goûter : de 17h45 à 18h05**

Service du petit déjeuner : de 6h45 à 7h30

Service du repas du soir : de 19h00 à 19h45

Les internes ont, exceptionnellement, possibilité de prendre leur repas en dehors de ces heures après en avoir informé leur responsable d'internat à temps (au plus tard la veille).

## HORAIRES DE L'ETUDE

Une étude surveillée en salle est organisée de 18h15 à 19h15 (obligatoire) et de 20h00 à 21h00 (facultative, sauf sur demande du conseil de classe).

## CONTROLE DE L'ASSIDUITE – RETARD - ABSENCES

Pour une bonne gestion, il est indispensable de respecter les horaires. En cas de retard, l'élève devra en informer son Maître d'internat par téléphone.

Toute absence doit être signalée par les représentants légaux au responsable de l'internat, par téléphone, courrier ou courriel. En cas d'absence non justifiée la famille sera appelée.

Concernant les absences pour raison de stage, la famille doit envoyer un courrier ou mail mentionnant les dates d'absences au plus tard quinze jours avant le stage, au service comptabilité Saint Remy, [sbrasset@asstremy.fr](mailto:sbrasset@asstremy.fr)

## SUVIS MEDICAUX

Les élèves internes doivent obligatoirement fournir lors de l'inscription une fiche médicale dûment remplie. Cette fiche est transmise au responsable de l'internat. Les internes suivis médicalement devront se faire connaître en début d'année auprès de leur surveillant-éducateur.

## **SAVOIR-ETRE**

Un comportement et un langage adaptés sont exigés de tous à l'intérieur de l'internat. Tout déplacement dans l'internat se fera dans le respect d'autrui (sans nuisance sonore...).

Il respecte les horaires du soir : - à 21H00, chacun regagne sa chambre  
- à 21H30, extinction des lumières

Chaque interne doit avoir une tenue correcte pour se rendre au self ou au foyer. Pas d'excentricité vestimentaire. L'élève interne s'engage à respecter le matériel. Le déplacement entre la chambre et la douche se fait obligatoirement en peignoir et claquettes. Chaque interne est responsable de sa chambre qui doit être correctement rangée chaque matin. Toute dégradation sera remboursée.

L'usage du téléphone portable ne sera toléré que durant les créneaux définis par le personnel encadrant et ils seront déposés aux surveillants chaque soir avant le couché ou ramassés à l'extinction.

L'introduction, l'usage, la distribution, la vente d'alcool et /ou de substances illicites sont strictement interdits à l'internat.

A la demande du personnel, les armoires, tiroirs de bureaux peuvent être inspectés et tout matériel non autorisé confisqué.

## **RESTAURATION**

Les repas sont des moments de détente et de convivialité. Ils se font sous forme d'un self-service. Politesse et courtoisie s'imposent vis-à-vis du personnel de restauration. Tous les internes sont tenus d'être présents au repas du soir. Les internes ne consomment au restaurant scolaire que les produits qui y sont proposés. En outre aucun produit alimentaire ne peut être introduit ou consommé en chambre.

## **DEGRADATIONS-CLEFS**

Une clef de chambre est confiée à chaque élève interne en début d'année. En cas de perte de celle-ci, l'interne devra le signaler au surveillant. Le chèque de caution, réservé à cet effet, sera alors déposé au service de la comptabilité pour encaissement.

Pour les dégradations : si elle est minime, seul le chèque de caution sera encaissé.  
si elle est importante, volontaire ou due à une négligence, elle sera facturée.

## **ACTIVITES ORGANISEES**

Un foyer est mis à la disposition des internes sous la responsabilité d'un surveillant. Plusieurs activités sont proposées (tennis de table, baby-foot, jeux de société...). Il est ouvert de 19h30 à 20h30, chaque interne peut y aller.

## **SANCTIONS**

Elles sont par ordre de gravité : elles vont de la simple réprimande orale à l'exclusion définitive. Le suivi de celles-ci se fera en lien étroit avec les Responsables de Vie Scolaire et la Direction.

## **EXERCICES PPMS et INCENDIE**

Des exercices sont effectués régulièrement. Les consignes et la conduite à tenir sont expliquées en début d'année à tous les internes. Des panneaux d'évacuation sont également affichés dans les couloirs de l'internat (on portera le plus grand respect aux différents dispositifs d'incendie mis en place dans l'établissement, ainsi que des fiches réflexes en cas de ppms). Toute situation anormale doit être immédiatement signalée aux surveillants.

**Date et Nom de l'élève :**

**Signatures :    Elève :                      Parents :                      Responsable Internat :                      Chef d'Etablissement :**



# REGLEMENT INTERIEUR INTERNAT ASSOCIATION SCOLAIRE SAINT-REMY COLLEGIENS

---

"Ne fais pas à autrui ce que tu n'aimerais pas qu'on te fasse !" règle d'or (universelle)

L'internat de l'Association Scolaire Saint-Rémy se fixe comme objectif de permettre à chaque jeune qui s'y inscrit, de se construire, avec bonheur (dans la continuité du projet éducatif).

Pour cela, l'internat doit permettre :

- ✓ le repos (bien dormir)
- ✓ le travail (bien étudier)
- ✓ et le tissage de relations fraternelles, voire amicales, essentielles à notre épanouissement.

❖ **Le repos**, s'il est bon, permettra une bonne étude. Cela est nécessaire sans être suffisant. Les horaires fixes qui garantissent à la fois le rythme et un temps suffisamment réparateur, le silence, l'activité physique (même douce) en plein air, une alimentation saine et équilibrée, tout cela contribue au bon repos.

❖ **Le travail personnel** doit passer avant la détente et les loisirs. La détente, comme son nom l'indique, vient après la tension... qui résulte de l'effort accompli pour mémoriser, pour comprendre, pour réfléchir, imaginer et inventer.

❖ **Les relations fraternelles.**

La vie à plusieurs ne doit pas être vécue ou envisagée comme un poids ou une contrainte qui entrave notre liberté et notre épanouissement personnel. Au contraire, comme dans une famille aimante, sans s'être choisis les uns les autres, chacun peut à la fois compter sur le soutien solidaire et bienveillant de ses camarades et apporter lui-même aux autres ce qui fait sa force et son talent.

La vie à plusieurs comporte certes quelques exigences mais elle apporte en retour, par la conjugaison fructueuse des richesses de chacun, une expérience bienheureuse et incomparable. L'internat est, de ce fait, un lieu privilégié pour tisser des relations fraternelles, voire amicales. Certaines durent la vie.

## HORAIRES

Les horaires s'appliquent à tous les internes. Les collégiens ont la possibilité de retourner chez eux le mercredi après-midi et de réintégrer le collège le jeudi matin.

JOURS	HEURES DE DEPART des chambres (Petit déjeuner)	HEURES DE DEPART de l'internat	ACCUEIL des internes
lundi			Entre 17H45 et 18h00
mardi, mercredi, jeudi	de 6h45 à 7h20	7h35	Entre 17H45 et 18h00
vendredi	de 6h45 à 7h20	7h35	

*Nota Bene : les portes du collège (d'entrée de l'internat) sont fermées dès 18h00.*

Les sorties non encadrées sont possibles, mais doivent être exceptionnelles et sont conditionnées à l'autorisation des représentants légaux et au bon comportement en internat y compris pour les étudiants.

## HORAIRES DES REPAS

**Goûter : de 17h45 à 18h05**

Service du petit déjeuner : de 6h45 à 7h30

Service du repas du soir : de 19h00 à 19h45

Les internes ont, exceptionnellement, possibilité de prendre leur repas en dehors de ces heures après en avoir informé leur responsable d'internat à temps (au plus tard la veille).

## HORAIRES DE L'ETUDE

Une étude surveillée en salle est organisée de 18h15 à 19h15 (obligatoire) et de 20h00 à 21h00 (facultative, sauf sur demande du conseil de classe).

## CONTROLE DE L'ASSIDUITE – RETARD - ABSENCES

Pour une bonne gestion, il est indispensable de respecter les horaires. En cas de retard, l'élève devra en informer son Maître d'internat par téléphone.

Toute absence doit être signalée par les représentants légaux au responsable de l'internat, par téléphone, courrier ou courriel. En cas d'absence non justifiée la famille sera appelée.

Concernant les absences pour raison de stage, la famille doit envoyer un courrier ou mail mentionnant les dates d'absences au plus tard quinze jours avant le stage, au service comptabilité Saint Remy, [sbrasset@asstremy.fr](mailto:sbrasset@asstremy.fr)

## SUVIS MEDICAUX

Les élèves internes doivent obligatoirement fournir lors de l'inscription une fiche médicale dûment remplie. Cette fiche est transmise au responsable de l'internat. Les internes suivis médicalement devront se faire connaître en début d'année auprès de leur surveillant-éducateur.

## **SAVOIR-ETRE**

Un comportement et un langage adaptés sont exigés de tous à l'intérieur de l'internat. Tout déplacement dans l'internat se fera dans le respect d'autrui (sans nuisance sonore...).

Il respecte les horaires du soir : - à 21H00, chacun regagne sa chambre  
- à 21H30, extinction des lumières

Chaque interne doit avoir une tenue correcte pour se rendre au self ou au foyer. Pas d'excentricité vestimentaire. L'élève interne s'engage à respecter le matériel. Le déplacement entre la chambre et la douche se fait obligatoirement en peignoir et claquettes. Chaque interne est responsable de sa chambre qui doit être correctement rangée chaque matin. Toute dégradation sera remboursée.

L'usage du téléphone portable ne sera toléré que durant les créneaux définis par le personnel encadrant et ils seront déposés aux surveillants chaque soir avant le couché ou ramassés à l'extinction.

L'introduction, l'usage, la distribution, la vente d'alcool et /ou de substances illicites sont strictement interdits à l'internat.

A la demande du personnel, les armoires, tiroirs de bureaux peuvent être inspectés et tout matériel non autorisé confisqué.

## **RESTAURATION**

Les repas sont des moments de détente et de convivialité. Ils se font sous forme d'un self-service. Politesse et courtoisie s'imposent vis-à-vis du personnel de restauration. Tous les internes sont tenus d'être présents au repas du soir. Les internes ne consomment au restaurant scolaire que les produits qui y sont proposés. En outre aucun produit alimentaire ne peut être introduit ou consommé en chambre.

## **DEGRADATIONS-CLEFS**

Une clef de chambre est confiée à chaque élève interne en début d'année. En cas de perte de celle-ci, l'interne devra le signaler au surveillant. Le chèque de caution, réservé à cet effet, sera alors déposé au service de la comptabilité pour encaissement.

Pour les dégradations : si elle est minime, seul le chèque de caution sera encaissé.  
si elle est importante, volontaire ou due à une négligence, elle sera facturée.

## **ACTIVITES ORGANISEES**

Un foyer est mis à la disposition des internes sous la responsabilité d'un surveillant. Plusieurs activités sont proposées (tennis de table, baby-foot, jeux de société...). Il est ouvert de 19h30 à 20h30, chaque interne peut y aller.

## **SANCTIONS**

Elles sont par ordre de gravité : elles vont de la simple réprimande orale à l'exclusion définitive. Le suivi de celles-ci se fera en lien étroit avec les Responsables de Vie Scolaire et la Direction.

## **EXERCICES PPMS et INCENDIE**

Des exercices sont effectués régulièrement. Les consignes et la conduite à tenir sont expliquées en début d'année à tous les internes. Des panneaux d'évacuation sont également affichés dans les couloirs de l'internat (on portera le plus grand respect aux différents dispositifs d'incendie mis en place dans l'établissement, ainsi que des fiches réflexes en cas de ppms). Toute situation anormale doit être immédiatement signalée aux surveillants.

**Date et Nom de l'élève :**

**Signatures :**    **Elève :**                      **Parents :**                      **Responsable Internat :**                      **Chef d'Etablissement :**